

REPERES 61

FEDERATION DE L'ORNE

4, LE BOIS DES CLAIRETS 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

TEL : 02.33.82.37.80 FEDERATION61@LALIGUENORMANDIE.ORG

ISSN 2534-7918 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN ROUSSELIN

EDITO

PROJET DE LOI POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION : UNE ÉNIÈME LOI VÉHICULANT UNE VISION UTILITARISTE ET SÉCURITAIRE DE L'IMMIGRATION

Entre amalgames et approche sécuritaire, le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de politiques répressives à l'égard des personnes exilées. Présenté au Conseil des ministres le 1er février dernier par le ministre de l'intérieur et des Outre-mer, le ministre de la justice et le ministre du travail, du plein-emploi et de l'insertion, ce dernier comporte plusieurs volets : intégration, éloignement, asile et contentieux des étrangers.

Le projet de loi s'inscrit dans la lignée de politiques visant à stigmatiser l'immigré, perçu comme un danger potentiel. Il s'inscrit également en contradiction avec la vision d'un accueil inconditionnel portée par la Ligue de l'enseignement. En effet, le texte comprend des mesures visant à favoriser l'obtention de titres de séjour pour des métiers dits « en tension », conditionnant ainsi la régularisation à l'emploi occupé par l'individu. Si cette mesure peut paraître à première vue comme étant positive, elle véhicule en réalité une vision utilitariste et donc réductrice de l'apport des migrations. Est-il nécessaire de rappeler que l'histoire de l'humanité et du peuplement de notre planète s'est construite au fil des migrations ? Est-il également nécessaire de rappeler que les migrations sont une composante de la richesse culturelle de notre pays et qu'elles sont facteurs d'échanges et de progrès ? L'accueil de personnes exilées devrait être inconditionnel et non pas être effectué sur la base d'une immigration choisie, à partir d'un critère d'utilité économique.

Le droit d'asile constitue également un droit, érigé dans le cadre de la Convention de Genève de 1951. Ce droit doit être appliqué de manière uniforme et inconditionnelle en Europe. Le projet de loi, tel que présenté, comprend de nombreuses mesures qui vont réduire l'accès à ce droit. Au programme : réduction des délais pour l'entretien avec l'OFPRA, réduction du nombre de recours possibles, réduction des délais de recours...

Ce projet de loi s'inscrit dans la lignée de politiques de plus en plus dures, qui visent, dans un contexte de peur et surtout de méconnaissance, à donner de complaisants signaux à une partie de l'opinion qui se positionne dans une posture de rejet.

La Ligue de l'enseignement dénonce ce projet de loi et appelle au respect des personnes exilées et à la mise en œuvre d'une solidarité à toutes les échelles, au nom de l'universalité des droits humains. Face à la diffusion de stéréotypes et d'idées fausses, la Ligue de l'enseignement continuera à déconstruire les préjugés sur l'immigration à travers ses actions d'éducation et de sensibilisation. Elle continuera d'accueillir et d'accompagner les exilé.es en matière de formation, d'accès à l'emploi, aux loisirs et aux droits, notamment culturels. La solidarité n'est pas un choix, elle constitue une exigence pour la construction d'un monde plus juste et plus démocratique.

Repères 61 est envoyé aux

mairies , aux écoles, collèges... de l'Orne, aux associations affiliées à La Ligue de l'enseignement de l'Orne, aux services civiques, aux juniors associations, aux personnels de La Ligue de l'enseignement de la Normandie...

1. Edito

2. Recherche et Solidarité - Association Ciné Pays
Mélois - Vacances pour tous

3. Affiche « Printemps de la diversité »

RECHERCHES & SOLIDARITÉS PUBLIE « LES FRANÇAIS ET LE BÉNÉVOLAT EN 2023 »

En janvier 2022, l'IFOP lançait une 5ème enquête auprès des Français de 15 ans et plus sur le sujet du bénévolat, enquête réalisée depuis 2010 à la demande de France Bénévolat avec l'appui de Recherches & Solidarités. Un an après, l'équipe de R&S a jugé indispensable de voir si ces résultats de janvier 2022 étaient « provisoires » car encore marqués par les effets de la crise sanitaire ou s'ils dessinaient le bénévolat de demain. Une nouvelle enquête vient d'être réalisée par l'IFOP entre le 9 et le 21 janvier 2023, auprès de 3 155 personnes de 15 ans et plus, interrogées sur les mêmes questions posées depuis 2010.

Après les turbulences qu'a connu le bénévolat associatif au cours de la crise sanitaire, on se rapproche du niveau d'avant crise :

24% des Français étaient bénévoles en associations en 2019. Après un net repli enregistré en janvier 2022 (20%), leur proportion regagne 3 points en un an. Aujourd'hui, 23% des Français sont bénévoles dans une association.

Les femmes qui affichaient, depuis 2010, un léger retard par rapport aux hommes, étaient parvenues à la parité en 2019 (24%). Plus affectées par les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire, elles ont perdu 4 points en 2022 et regagnent du terrain en 2023. Comme les hommes, 23% d'entre elles sont engagées dans les associations.

Des tendances observées depuis plusieurs années se confirment :

Une recomposition du bénévolat avec l'engagement croissant des moins de 35 ans et le repli continu des 65 ans et plus, au point qu'ils affichent désormais une proportion identique de 25% de bénévoles dans chacune de ces tranches d'âges.

Une colonne vertébrale des associations en danger avec une proportion de bénévoles agissant chaque semaine qui se situait à 10% en 2019 et ne retrouve pas tout à fait ce niveau en 2023 (9%). Ce constat ne vise pas à pointer du doigt les bénévoles qui interviennent ponctuellement, ne serait-ce que parce qu'ils sont susceptibles d'être plus présents demain, en fonction de leurs disponibilités et de leur projet de vie. Elle explique, pour partie, les difficultés rencontrées par de nombreuses associations pour mener à bien leurs activités.

Une fracture associative toujours aussi marquée : moins de 20% de bénévoles en associations parmi les moins diplômés, près de 30% parmi les plus diplômés. Cette situation prive les personnes concernées d'une source d'épanouissement et les associations d'une ressource humaine qui pourrait élargir leurs équipes.

Association Ciné Pays Mêlois



Dimanche 2 avril

17h00

Samedi 15 avril

17h00

Plus de précisions sur :

<http://cinepaysmelois.e-monsite.com/>

Vacances pour tous



N'hésitez pas à nous contacter par mail
vacances-pour-tous@laliquenormandie.org

ou par téléphone au **02.33.82.37.84**

ou à vous connecter sur le site

www.vacances-pour-tous.org

[https://www.vacances-passion.org/vv/
vacances/toutes-nos-brochures/](https://www.vacances-passion.org/vv/vacances/toutes-nos-brochures/)

Seconde Édition

Printemps
de la
diversité

debats

sports

expos

cultures

MARS
JUIN
2023